

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS26/4

13 février 1996

(96-0537)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - MESURES CONCERNANT LES
VIANDES ET LES PRODUITS CARNES (HORMONES)

Demande de participation aux consultations

Communication du Canada

La communication ci-après, datée du 8 février 1996, adressée par la Mission permanente du Canada à la Mission permanente des États-Unis, à la Délégation permanente de la Commission européenne et à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement canadien notifie par la présente qu'en raison de son intérêt commercial substantiel il souhaite participer aux consultations au titre de l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 demandées par le Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales à Genève par lettre en date du 26 janvier 1996 (WT/DS26/1; 31 janvier 1996) au sujet de la Directive du Conseil interdisant l'utilisation de certaines substances à effet hormonal dans les spéculations animales et des mesures connexes.